



Désinscription autoecole

Par **ledd**, le **22/09/2024** à **16:03**

Je me suis inscrite dans une auto école cela fait moins d'une semaine, lors de mon inscription j'ai réglé la totalité avec deux chèques. Je souhaite me désinscrire mais celle ci ne veut pas me rembourser sous prétexte qu'elle m'a déjà inscrite sur la liste de la prefecture pour l'examen. Je n'ai encore fait aucune heure avec eux et mes chèques ne sont pas encaisser. Je n'ai signé aucun contrat.

Y'a t il un droit de retractation(l'inscription était il y a moins d'une semaine)?

Comment puis-je faire pour que l'auto ecole me rembourse?

Merci

Par **Marck.ESP**, le **22/09/2024** à **21:37**

Bonsoir et bienvenue

Dans votre cas, si vous n'avez signé aucun contrat, l'auto-école ne peut pas vous obliger à rester inscrite. Vous pouvez leur envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception pour formaliser votre demande de rétractation et demander le remboursement des chèques non encaissés.

Contactez l'INC si besoin.

<https://www.inc-conso.fr/content/auto-ecole-reponses-aux-20-questions-les-plus-frequentes>

Par **janus2fr**, le **24/09/2024** à **07:37**

Bonjour,

S'il n'y a aucun contrat, parler de rétractation n'a pas de sens...

Mais s'il n'y a pas de contrat, comment justifier l'argent que vous avez donné ?